

EPA 1 : L'étudiant élabore le diagnostic et le pronostic kinésithérapique du patient et il formalise sa représentation du problème avec le patient, ses proches ou sa communauté ;

<p>Spécification = description brève</p>	<p>Pour élaborer le diagnostic et pronostic kinésithérapique fondés sur les données acquises de la science, l'étudiant choisit les options d'investigations les plus adaptées à la situation pour aboutir à un diagnostic et à un pronostic kiné qu'il partage avec le patient.</p> <p>L'étudiant choisit les options d'investigations en fonction de l'état physique et psychologique du patient, de ses attentes et croyances, de son niveau d'expertise et aux données acquises de la science.</p> <p>Ces options d'investigations sont de nature subjective (anamnèse / interrogatoire) et de nature objective (examen physique). Elles permettent à l'étudiant d'enrichir sa représentation dynamique du problème du patient et d'agir en conséquence.</p> <p>L'étudiant fait part de ses conclusions au patient, dans un processus de prise de décision partagée incluant, au besoin, ses proches ou sa communauté.</p> <p><u>Remarque :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Même si l'étudiant n'a pas réussi à catégoriser de manière suffisante, il doit être capable d'en faire part au patient de manière pertinente ; • L'activité est considérée comme complète une fois que l'étudiant informe le patient de ses conclusions, si la situation s'y prête, comprenant à la fois le diagnostic et le pronostic kinésithérapique ; • L'activité peut être réalisée en évaluation initiale ou au cours d'une réévaluation par l'étudiant ; • Le diagnostic et le pronostic kinésithérapique sont toujours évolutifs. Le MK ne peut se prononcer de manière définitive qu'au terme de la pris en charge.
<p>Limite de cette EPA</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cette EPA ne s'intéresse qu'aux éléments d'investigations et de réévaluation relatifs au diagnostic et pronostic sans déborder sur des éléments d'interventions. • L'évaluation de cette EPA repose majoritairement sur la formalisation attendue (diagnostic et pronostic) et dans une moindre mesure sur la pertinence du choix des options d'investigations et la performance dans leur mise en œuvre.
<p>Illustration / exemple</p>	<p><u>Situation de départ</u> : Un patient se présente en consultation initiale, l'étudiant l'accueille et entame la prise en charge.</p> <p><u>Pour un étudiant en cycle 1</u> : Vous sélectionnez un patient coopérant, que vous avez déjà vous-même évalué. Vous connaissez les risques potentiels de la situation pour facilement intervenir au besoin.</p> <p><u>Pour un étudiant en cycle 2</u> : Vous sélectionnez un patient que vous ne connaissez pas encore, en prêtant attention aux risques potentiels pour le patient et/ou l'étudiant. Vous restez entièrement responsable de la situation et du risque, vous conservez la possibilité d'intervenir.</p>

EPA 2 : L'étudiant conduit une séance de kinésithérapie en adéquation avec le plan de traitement du patient.

<p>Spécification = description brève</p>	<p>L'étudiant met en œuvre les options d'intervention sélectionnées et hiérarchisées dans un ordre cohérent vis-à-vis du plan de traitement du patient. Il tient compte de l'intervention d'autres professionnels avec lesquelles il doit collaborer.</p> <p>Il adapte l'intervention choisie à l'état physique et psychologique du patient, à ses attentes et croyances, à son niveau d'expertise et aux données acquises de la science.</p> <p>Dans un contexte où les ressources (temporelles, matériels, spatiale) sont limitées, prioriser l'affectation des ressources en fonction des besoins des différents professionnels.</p> <p><u>Remarque :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est préférable d'évaluer cette activité en s'étant assuré au préalable de la bonne compréhension du plan de traitement et du diagnostic du patient par l'étudiant. Ce n'est pas forcément à l'étudiant d'établir le plan de traitement. Auquel cas, il lui suffira de mettre en œuvre le plan de traitement. • L'étudiant programme les séances en fonction du plan de traitement et des ressources disponibles.
<p>Limite de cette EPA</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sans une bonne compréhension du plan de traitement, l'étudiant ne peut pas réussir cette activité, à cette fin le plan de traitement doit être clarifié. • Cette EPA ne s'intéresse qu'aux éléments d'interventions, excluant les éléments d'investigations et de réévaluations. • L'éducation thérapeutique n'est pas considérée comme une option d'intervention que vous évaluez dans cette EPA.
<p>Illustration / exemple</p>	<p><u>Situation de départ :</u> Un patient vient en consultation de suivi pour poursuivre son traitement en kinésithérapie. Vous proposez à l'étudiant de mettre en œuvre le traitement avec le patient.</p> <p><u>Pour un étudiant en cycle 1 :</u> Après avoir explicité le diagnostic et plan de traitement à l'étudiant et vous être assuré de sa bonne compréhension, vous lui proposez de réaliser cette activité.</p> <p><u>Pour un étudiant en cycle 2 :</u> Avant que l'étudiant réalise cette EPA, vous vous assurez que l'étudiant a bien assimilé le diagnostic et plan de traitement qu'il a élaboré en le lui faisant expliciter oralement (EPA n°1). Vous corrigez au besoin la représentation que l'étudiant a du problème avant de lui proposer de réaliser cette EPA.</p>

EPA 3 : L'étudiant participe à une action de prévention ou de promotion de la santé avec le patient ou ses proches

Spécification = description brève	<p>Cette activité concerne <i>exclusivement</i> une action individuelle avec le patient ou ses proches. Elle s'ancre dans une démarche de promotion de la santé, prévention, dépistage ou éducation thérapeutique en lien avec les politiques de santé publique déployées sur un territoire à plus ou moins grande échelle (communal, départemental, régional, national, etc.) dont l'étudiant n'est pas le concepteur.</p> <p>Par cette intervention basée sur les données acquises de la science, l'étudiant vise un changement de comportement de santé d'un individu ou ses proches.</p>
Limite de cette EPA	<p>Cette EPA n'est ni une animation d'atelier d'ETP (Education Thérapeutique du Patient) qui nécessite une formation complémentaire de 40 heures, ni une action de santé publique à l'échelle collective, ni une action de santé communautaire.</p> <p>L'évaluation du stade de changement de comportement est une option d'investigation qui fait partie l'EPA 1.</p>
Illustration / exemple	<p><u>Situation de départ</u> : Au cours d'une séance avec un patient, l'étudiant veut proposer une information de santé au patient.</p> <p><u>Pour un étudiant en cycle 1</u> : Vous vous assurez que le sujet est pertinent pour la situation et l'étudiant délivre l'information en prenant en compte le stade de changement de comportement du patient.</p> <p><u>Pour un étudiant en cycle 2</u> : L'étudiant doit réussir à sélectionner par lui-même le sujet de l'information en plus de la manière de délivrance de l'information au patient ou ses proches.</p>

EPA 4 : L'étudiant crée et actualise le dossier du patient, aussi bien sur le volet des données de santé et sur les données administratives que sur le volet des démarches de rémunération du praticien, de la structure ou de l'activité.

<p>Spécification = description brève</p>	<p>L'étudiant réalise les tâches nécessaires à la bonne tenue du dossier patient en lien avec la réglementation en vigueur.</p> <p>L'étudiant inscrit dans le dossier médical les informations de santé qu'il juge nécessaire à la bonne continuité des soins.</p> <p>Il s'assure de la bonne réalisation et traçabilité des opérations financières, tant pour les recettes (cotation en lien avec la NGAP ou le PMSI) que pour les dépenses (inventaire et commande, etc.)</p> <p>Remarque :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le superviseur clinique doit s'assurer que l'étudiant ait eu un temps d'adaptation et/ou formation nécessaire à la compréhension des particularités locales.
<p>Limite de cette EPA</p>	<p>L'étudiant ne peut pas être évalué sur une tâche non autorisée à son superviseur clinique.</p>
<p>Illustration / exemple</p>	<p><u>Situation de départ</u> : L'étudiant doit clôturer le dossier du patient qui termine son traitement de kinésithérapie.</p> <p><u>Pour un étudiant en cycle 1</u> : L'étudiant s'assure que les séances prévues dans le plan de soin ont été effectivement réalisées et corrige si besoin.</p> <p><u>Pour un étudiant en cycle 2</u> : L'étudiant s'assure que toutes les séances ont été réellement effectuées et facturées. Il s'assure également de leur règlement effectif par les différents organismes et effectue les démarches complémentaires si besoin.</p>

EPA 5 : L'étudiant informe, échange et se concerta formellement avec un autre professionnel.

Spécification = description brève	<p>A son initiative ou celle d'un autre professionnel, l'étudiant co-construit un projet de santé, de recherche, de santé publique, d'organisation du travail ou encore de formation des pairs (y compris le superviseur clinique). Il le fait en investissant des ressources adaptées aux enjeux du projet et de ses bénéficiaires.</p> <p>Au cours d'une collaboration, il accepte d'apprendre d'un professionnel ou il enseigne à un professionnel qui peut bénéficier de son expertise.</p>
Limite de cette EPA	En cas de nécessité de prise de décision partagée avec le patient, cette activité est évaluée dans le cadre de l'EPA 1.
Illustration / exemple	<p><u>Situation de départ</u> : Un échange est nécessaire entre plusieurs professionnels (dont l'étudiant) concernant une situation complexe avec un patient.</p> <p><u>Pour un étudiant en cycle 1</u> : L'étudiant participe à la discussion avec les autres professionnels de la prise en charge.</p> <p><u>Pour un étudiant en cycle 2</u> : L'étudiant initie l'information, l'échange ou la concertation qu'il juge nécessaire. L'étudiant peut garder le leadership, le partager ou le céder en fonction de la situation.</p>